



VILLE DE MORLAIX



Profil de la voie d'accès au port

NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020

**Conseil municipal du
17 décembre 2019**

SOMMAIRE

1.	LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	3
1.1	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	3
1.2	FONCTIONNEMENT	4
1.2.1	<i>Présentation par nature</i>	4
1.2.2	<i>Présentation par fonction</i>	14
1.2.3	<i>Présentation par service</i>	14
1.3	INVESTISSEMENT	15
1.3.1	<i>Présentation par nature</i>	15
1.3.2	<i>Présentation par fonction</i>	19
1.3.3	<i>Présentation par opération</i>	20
1.4	ANALYSE FINANCIERE	21
1.4.1	<i>Les capacités d'épargne</i>	21
1.4.2	<i>Les caractéristiques de la dette</i>	22
1.4.3	<i>Les principaux ratios financiers</i>	23
2.	LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX	24
2.1	POLE PETITE ENFANCE (PPE)	24
2.2	CUISINE CENTRALE	24
2.3	PARC DE LANGOLVAS	25
2.4	LOTISSEMENTS	25
3.	PRESENTATION BUDGETAIRE 2020 CONSOLIDEE	26

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget de fonctionnement de la Ville de Morlaix s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **22 970 000 €**, contre 22 770 000 € en 2019. L'équilibre budgétaire impose un virement de **1 000 000 €** à la section d'investissement. La politique d'investissement 2020 s'élève à **11 670 000 €** dont **10 392 200 €** de dépenses d'équipement.

PROJET EQUILIBRE GENERAL BP 2020

		DEPENSES	RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		ATTENUATION DE PRODUITS 46 550 €	ATTENUATION DE CHARGES 360 000 €	
		CHARGES A CARACTERE GENERAL 4 483 600 €	PRODUITS DU DOMAINE 3 355 706 €	
		CHARGES DE PERSONNEL 12 651 770 €	AUTRES PRODUITS 115 114 €	
		AUTRES CHARGES COURANTES 3 465 380 €	Produits financiers + produits exceptionnels + travaux en régie + quote-part des subventions d'investissement	
		CHARGES FINANCIERES 282 400 €	IMPÔTS ET TAXES 13 912 788 €	
		AUTRES DEPENSES 1 040 300 € DAP + chapitre 67	DOTATIONS, PARTICIPATIONS 4 875 892 €	
		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 1 000 000 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE 350 500 €	
	TOTAL	22 970 000 €	22 970 000 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		REMBOURSEMENT DU CAPITAL 1 117 300 €	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 000 000 €
			EQUIPEMENT 10 392 200 € dont Etudes, logiciels Subventions d'équipement Matériels, acquisitions foncières, travaux	DOTATIONS AMORTISSEMENT 836 300 €
		PRETS D'HONNEUR 5 000 €	AUTRES RESSOURCES 1 246 400 € FCTVA + cessions + tax. d'aménagement	
		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 5 500 €	SUBVENTIONS 3 682 270 €	
		OPERATIONS PATRIMONIALES 100 000 €	EMPRUNT 4 729 780 €	
		OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 50 000 €	25 250 €	
			Prêts d'honneur + remboursement emprunt PPE	
			OPERATIONS PATRIMONIALES 100 000 €	
TOTAL		11 670 000 €	11 670 000 €	
TOTAL		34 640 000 €	34 640 000 €	

Contrainte d'équilibre

Ressources propres

1.2 FONCTIONNEMENT

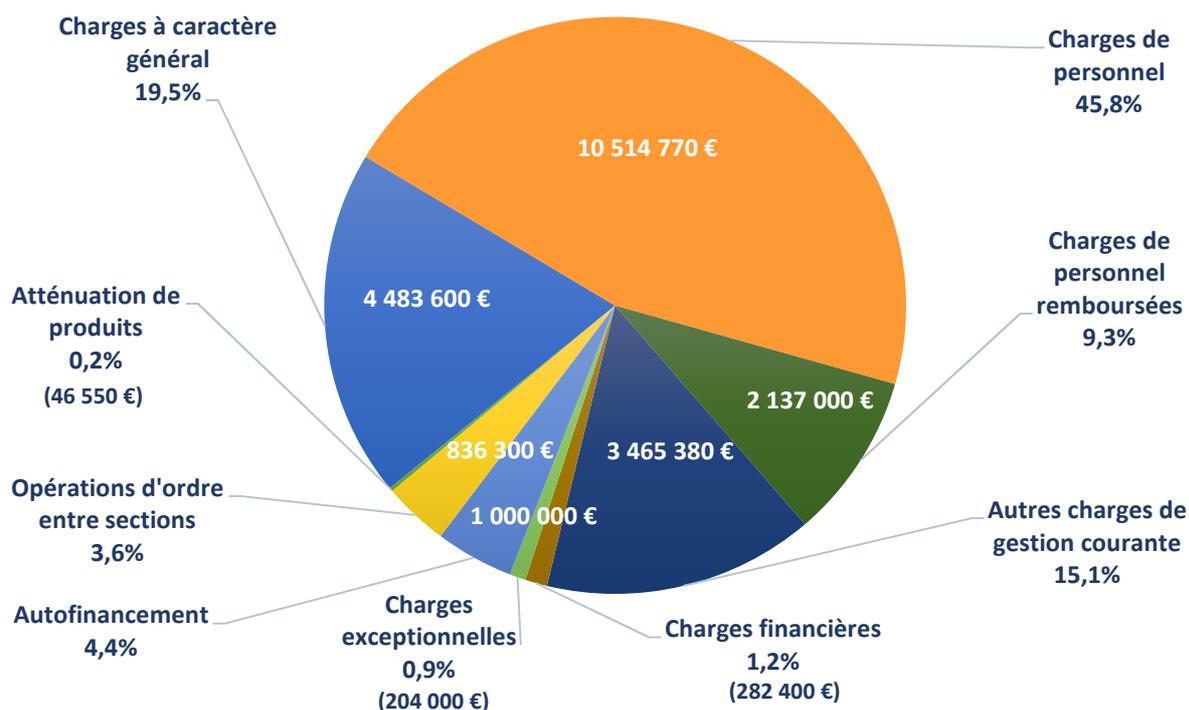
1.2.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

Les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire** limitent la hausse des dépenses à + 0.9 % (soit + 200 000 €) ce qui porte l'équilibre de la section de fonctionnement à 22 970 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2019	BP 2020	Evol /BP 2019
014	Atténuation de produits	0,2%	48 170	46 550	-3,4%
011	Charges à caractère général	19,5%	4 337 685	4 483 600	3,4%
012	Charges de personnel	45,8%	10 395 000	10 514 770	1,2%
012	Charges de personnel remboursées	9,3%	1 988 920	2 137 000	7,4%
65	Autres charges de gestion courante	15,1%	3 437 525	3 465 380	0,8%
66	Charges financières	1,2%	295 100	282 400	-4,3%
67	Charges exceptionnelles	0,9%	163 000	204 000	25,2%
023	Autofinancement	4,4%	1 200 000	1 000 000	-16,7%
042	Opérations d'ordre entre sections	3,6%	904 600	836 300	-7,6%
TOTAL		100,0%	22 770 000	22 970 000	0,9%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (par nature)



✓ **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : elles augmentent de + 3.4 % (soit + 145 915 €) pour atteindre 4 483 600 € en 2020. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

- **Service Affaires générales** : augmentation de + 24 960 € dont 5 000 € affectés afin de financer la numérisation des actes d'état-civil et 19 700 € pour la fin de la procédure de reprise de concessions perpétuelles à l'abandon lancée en 2017 au cimetière de Ploujean.
- **Service Enseignement** : augmentation de + 32 050 € avec une revalorisation de l'aide de la Ville apportée pour la restauration scolaire (+ 18 000 €) du fait de l'entrée en vigueur de la loi EGALIM. Les prestations réalisées par Bretagne Vivante sont maintenant inscrites sur ce service et non plus sur celui de la Vie associative comme l'année dernière (+ 14 000 €).
- **Service Vie associative** : augmentation de + 35 950 € avec, notamment, l'inscription, sur ce chapitre et non plus sur le chapitre 65 (nature 6574 subventions), des remboursements de frais au Patio et à la Récré (+ 30 000 €).
- **Service Sports / Equipements sportifs** : augmentation de + 9 005 € avec notamment le transfert des subventions sportives du service « Vie associative » (Course pédestre Saint-Pol Morlaix, Yacht Club de Morlaix, Tournoi de Pâques FC Morlaix, Armor Aéro Passion, Petit Tour de France Cycliste, etc.).
- **Service Police municipale** : augmentation de + 18 440 € due essentiellement à l'inscription d'une dépense de 17 500 € afin de financer la reprise de la gestion des horodateurs. En effet, la fin de la DSP « stationnement » au 31 décembre 2019 implique que la Ville les reprenne à son compte et en assure la mise à jour.
- **Service Finances** : baisse de - 167 185 € due, principalement, à la disparition de la redevance DSP versée à EFFIPARC de - 170 000 € (fin de la DSP Stationnement).
- **Service Marchés Publics** : diminution des dépenses de - 18 655 € (- 10.4 %) avec les nouveaux marchés des assurances (hors assurance statutaire gérée par le CDG 29) mis en place au 1^{er} janvier 2019 (- 16 300 €).
- **Service Bureau d'études** : augmentation de + 12 050 € avec l'inscription d'une somme de 10 000 € pour des frais de levées topographiques (alignement).
- **Service Espaces publics** : augmentation de + 67 500 € avec la location, la pose et la dépose d'illuminations de Noël pour 63 000 €.
- **Service Patrimoine bâti** : ce service qui regroupe les dépenses de petits équipements nécessaires aux travaux en régie et les autres dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux augmente de + 19 970 € (+ 7.5 %). Une somme de 10 850 € a été ajoutée aux fournitures de petits équipements afin de financer plus de travaux en régie.
- **Service Garage** : augmentation de + 22 900 € (+ 8.5 %). En effet, les contrôles techniques étant plus exigeants sur les utilitaires et les poids lourds, des frais supplémentaires de + 5 000 € pour la fourniture de petits équipements et de + 8 000 € pour les réparations ont été inscrits. Une somme de 10 000 € a été budgétée pour la location d'engins (autolaveuse).
- **Service Fluide** : augmentation de + 76 400 € (+ 14.1 %). Les dépenses d'eau restent stables et sont estimées à 85 700 €. Les dépenses d'électricité sont estimées à 276 100 € pour 2020 (contre 225 070 € en 2019). En effet, avec les nouveaux marchés d'électricité et de gaz (CAO du 4 novembre 2019), les dépenses d'énergie doivent être réévaluées afin de faire face à une nouvelle augmentation due à la volatilité des prix de marchés.

Cette année encore, l'augmentation du prix de l'électricité s'explique par :

- une hausse du prix du marché de gros avec l'augmentation du prix du produit électrique ;
 - une hausse du prix des enchères associées au mécanisme de capacité (le mécanisme de capacité vise à assurer la sécurité d'approvisionnement électrique en France lors des périodes de pointes hivernales) ;
 - une hausse des obligations d'accompagnement des fournisseurs à l'efficacité énergétique et du coût associé (les objectifs ont doublé, les prix ont quasiment doublé).
- **Service Informatique** : augmentation de + 15 700 € (+ 12.4 %) des contrats de maintenance avec notamment ceux de Sodifrance, Morlaix Communauté (maintenance CIRIL), Arpège, Finance Active (gestion de la dette), Votre Bureau (copieurs), etc.
 - **Service CHSCT** : augmentation de + 13 500 € (+ 42.2 %) avec l'inscription de 10 000 € pour financer un audit sur les risques psychosociaux (RPS). En effet, ces risques doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible.
 - **Service Téléphonie** : hausse + 25 000 € (+ 20.8 %) des frais de télécommunications.
 - **Service Affaires juridiques** : baisse de - 45 000 € (- 47.4 %). Ce service qui ne gère que les dépenses d'honoraires, de frais d'actes et de contentieux enregistre une forte baisse de ses crédits. Les précontentieux et contentieux sont maintenant instruits en interne et permettent donc de limiter le recours à des auxiliaires de justice. Le cas échéant, les frais d'avocats sont pris en charge par l'assurance de la Ville.

✓ **Chapitre 012 - Charges de personnel** : elles s'élèvent à 12 651 770 € (y compris FONJEP de 68 000 €), soit une croissance de + 267 850 € (+ 2.2 %) par rapport au BP 2019 et représentent 45.8 % (contre 45.7 % en 2019) du budget total. Une partie des charges de personnel est remboursée par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance (PPE) et du Parc de Langolvas pour un montant prévisionnel de 2 137 000 €.

L'augmentation des dépenses repose à la fois sur des obligations réglementaires (PPCR, élections municipales, Vigipirate, etc.) mais également sur des décisions propres à la collectivité (maintien de l'enveloppe pour les promotions internes, avancements de grade et d'échelon, renforcement des effectifs avec « Action Cœur de Ville » dont le recrutement d'un médiateur (H/F) culturel pour le 9, rue de Paris, etc.).

La projection des charges de personnel (hors FONJEP de 68 000 €) pour l'année 2020 peut être décomposée de la manière suivante :

- surcoût élections municipales = + 9 500 €
- effet périmètre (départs en retraite, recrutements, arrêts maladie, réformes, ...) = 150 350 €
- évolution de carrière des agents (avancement des grade et d'échelon, promotions,...) = 40 000 €

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : ce chapitre budgétaire augmente de + 0.8 %, (soit + 27 855 €), et est estimé à 3 465 380 €.

Il s'agit des subventions versées aux associations (1 360 000 €) et au CCAS (590 000 € y compris le Dispositif de Réussite Educative suite au désengagement du Département) ainsi que les indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers (- 10 000 € en 2020).

La prise en compte du fonctionnement du Pôle Petite Enfance et notamment des charges de personnel nécessitent le versement d'une subvention d'équilibre en faveur de ce budget annexe d'un montant de 926 000 € pour l'année 2020.

Le forfait de participation aux écoles privées est estimé à environ 305 000 € en 2020.

✓ **Chapitre 66 - Charges financières** : elles sont estimées pour 2020 à 282 400 € (- 4.3 %).

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la Ville estimés à 277 000 € et les intérêts versés à Morlaix Communauté pour le remboursement de l'emprunt de la caserne (3 400 €).

✓ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** : elles sont estimées pour 2020 à 204 000 €, soit une hausse de + 41 000 €. L'équilibre du budget annexe de Langolvas implique le versement d'une subvention de 100 000 €. Pour la Cuisine Centrale, la subvention d'équilibre est également fixée à 100 000 €.

✓ **Chapitre 014 - Atténuation de produits** : ce chapitre atteint 46 550 € et comprend la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) estimé à 15 550 € en 2020 (contre 14 284 € en 2019), les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 000 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (30 000 €).

En effet, les communes peuvent dégrever d'imposition des personnes dans les conditions fixées par le Code général des impôts. Ce chapitre retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyés.

✓ **Chapitre 042 - Les opérations d'ordre** : Les écritures d'ordre regroupent l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28), le virement à la section d'investissement (comptes 021 et 023) et des écritures ponctuelles de régularisations comptables. Les dotations aux amortissements diminuent de - 7.6 % par rapport au BP 2019 (- 68 300 €).

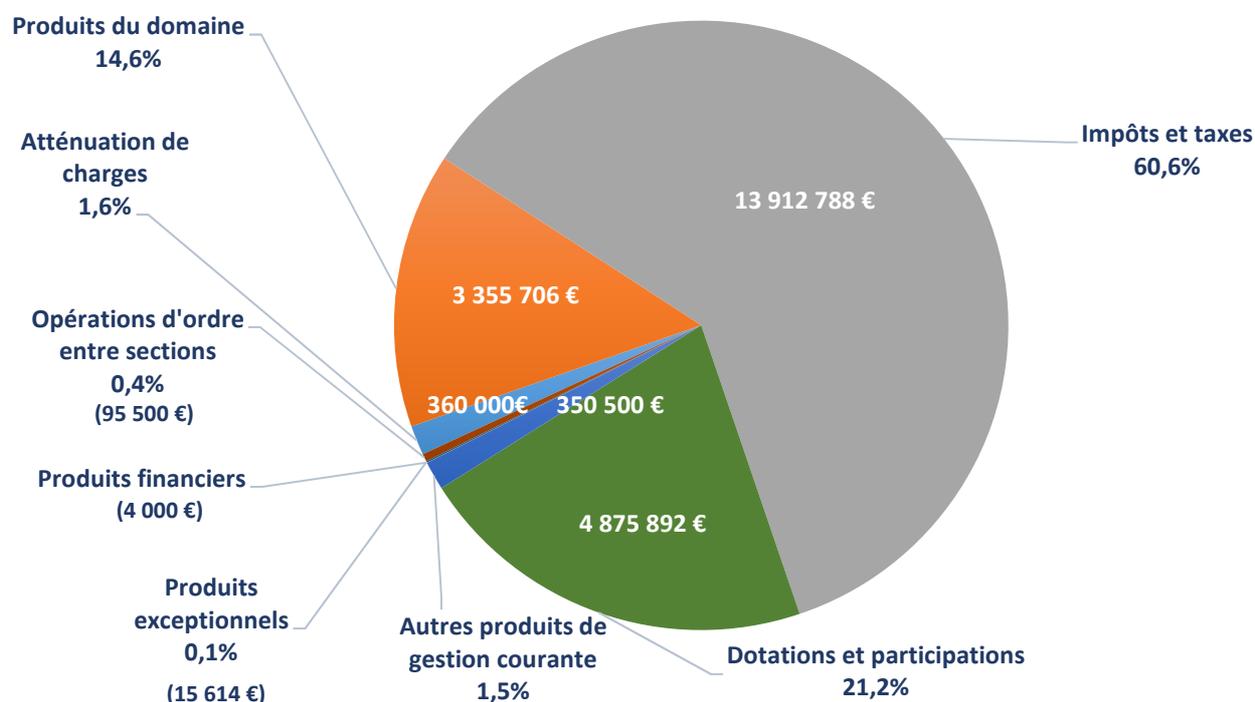
La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement de 1 000 000 €, lequel respecte la contrainte d'équilibre réel du budget. Ainsi, le remboursement de l'emprunt (1 117 300 €) est couvert par l'addition du virement entre les sections et de la dotation aux amortissements (836 300 €).

➤ **Recettes :**

Les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire** et les données financières de la Ville (DGF, bases fiscales, tarifs...) permettent d'estimer les recettes du BP 2020 à 22 970 000 €, soit une augmentation de + 200 000 € par rapport au budget de l'année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2019	BP 2020	Evol /BP 2019
013	Atténuation de charges	1,6%	333 650	360 000	7,9%
70	Produits du domaine	14,6%	2 651 770	3 355 706	26,5%
73	Impôts et taxes	60,6%	14 134 021	13 912 788	-1,6%
74	Dotations et participations	21,2%	4 998 224	4 875 892	-2,4%
75	Autres produits de gestion courante	1,5%	537 400	350 500	-34,8%
76	Produits financiers	0,0%	4 300	4 000	-7,0%
77	Produits exceptionnels	0,1%	13 635	15 614	14,5%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,4%	97 000	95 500	-1,5%
TOTAL		100,0%	22 770 000	22 970 000	0,9%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
(par nature)



✓ **Chapitre 70 - Les produits du domaine augmentent de + 703 936 € (+ 26.5 %) pour atteindre 3 355 706 €.**

Depuis 2019, la nomenclature M14 impose d'inscrire la redevance de stationnement dans ce chapitre. Cette recette a été estimée à 300 000 € pour l'année 2020.

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville :

- Concessions dans les cimetières = 75 000 € (augmentation due aux concessions permanentes)
- Entrées Maison à Pondalez = 30 000 €
- Ventes boutique musée = 8 000 €
- Entrées piscine = 30 000 €
- Facturation restauration scolaire = 330 000 €
- Facturation garderie = 80 000 €
- Entrées bibliothèques = 8 000 €
- Redevances d'occupation du domaine public (gaz, télécommunications) = 29 500 €
- Remboursement des frais d'entretien du Pôle d'Echange Multimodal et des ZAE par Morlaix Communauté = 146 000 €

Le second type de recettes, le plus important, tient aux remboursements de personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance et de Langolvas pour un montant de 2 137 000 €. L'augmentation globale est de 148 080 € par rapport au BP 2019.

✓ **Chapitre 73 - Le produit des impôts et taxes baisse de - 1.6 % en 2020** pour atteindre 13 912 788 €. Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes.

- **Fiscalité directe des ménages :**

Pour l'année 2020, la prospective fiscale est basée sur **une nouvelle baisse du taux de foncier bâti de - 1 %**, une revalorisation anticipée des bases fiscales de foncier bâti et non bâti par l'Etat à + 1.3 %, une évolution physique des bases nettes de foncier bâti de + 0.2 % et une anticipation du vote d'un amendement revalorisant les bases TH en 2020 de + 0.9 %.

L'évolution nominale de la TH sera donc de 0.9 % et l'évolution nominale du FB sera de 0.2 % + 1.3 % = 1.5 %.

Le projet de réforme de la taxe d'habitation (TH), porté par le projet de loi de finances pour 2020, a été présenté le 27 septembre 2019 avant d'être débattu au Parlement.

Le dispositif proposé par le Gouvernement prévoit de compenser la suppression de la part communale de TH sur les résidences principales (la taxation étant maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants, le cas échéant) **par un transfert de la part départementale de la TFPB**, à compter de 2021.

La perte de TH à compenser au niveau national étant supérieure à la ressource de TFPB transférée, l'Etat contribuera à l'équilibre du dispositif par un abondement constitué d'une fraction des frais de gestion issus des impositions locales.

Pour chaque collectivité prise individuellement, le montant de TFPB transféré n'est pas nécessairement équivalent au montant du produit de la TH perçue sur les résidences principales.

En cas de sur-compensation, c'est-à-dire lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH qu'elle percevait, le produit perçu par la commune sera diminué de manière à redistribuer cette part de sur-compensation aux communes sous-compensées.

Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place. Il se traduit par un **coefficient correcteur** défini pour chaque commune et qui, selon sa valeur, neutralisera les « sur-compensations » et les « sous-compensations ».

La variation du produit perçu par la collectivité sera calculée en début d'année 2021, sur la base des éléments de référence, des compensations d'exonérations et des rôles supplémentaires de TH et de TFPB, qui seront retenus par le législateur.

Le coefficient correcteur sera figé définitivement en 2021 et s'appliquera ensuite au produit de TFPB communal après réforme. Sa valeur sera inférieure à 1 pour les communes sur-compensées (communes ayant un gain de recettes du fait du transfert) et supérieure à 1 pour les communes sous-compensées (communes ayant une perte de recettes du fait du transfert).

L'année de la réforme, les communes disposeront de recettes **d'un montant au moins équivalent à celui de l'année de référence** qui sera retenue par le législateur.

Après la réforme, le coefficient sera figé et appliqué chaque année aux recettes actualisées de TFPB de la commune. Mais selon le dynamisme des bases de la TFPB et l'évolution du taux d'imposition voté par la commune, **il en résultera une majoration ou une minoration du produit perçu par la collectivité.**

D'après les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire**, le produit des 3 taxes ménages augmenterait de + 71 838 € (+ 0.7 %) par rapport à l'année 2019.

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Taux TH	19,82%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB	26,18%	25,92%	25,66%	25,40%	25,15%
Taux FNB	72,95%	72,22%	72,22%	72,22%	72,22%

EVOLUTION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Evolution	Moy.	2017/16	2018/17	2019/18	BP 2020/19
Taux TH	-0,2%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,7%	-1,0%	-1,0%	-1,0%	-1,0%
Taux FNB	-0,2%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%

BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Base nette TH	23 537	23 575	23 601	24 060	24 276
Base nette FB	21 783	21 983	22 204	22 760	23 104
Base nette FNB	156	156	156	159	161

EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION

	Moy.	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Base nette TH	1,1%	0,2%	0,1%	1,9%	0,9%
Base nette FB	1,4%	0,9%	1,0%	2,5%	1,5%
Base nette FNB	0,7%	0,0%	0,3%	2,1%	0,7%

PRODUITS FISCAUX

€	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Produit TH	4 665 014	4 625 441	4 630 517	4 720 627	4 762 867
Produit FB	5 702 805	5 698 008	5 697 523	5 781 126	5 809 900
Produit FNB	113 549	112 412	112 790	115 184	116 007
Produit 3 Taxes ménages	10 481 368	10 435 861	10 440 829	10 616 936	10 688 774

- **Divers impôts et taxes :**

Le scénario de prospective retient une légère baisse de l'attribution de compensation en 2020 (- 2 619 €). Cette attribution s'élèverait à 1 884 317 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) augmente (+ 3 353 €) pour atteindre 338 697 €. La Ville de Morlaix n'est plus, en 2020, bénéficiaire du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Les droits de place augmentent de + 11.6 % (+ 11 000 €), la taxe sur l'électricité est estimée à 350 000 €. Les recettes de la TLPE restent constantes (90 000€) et les droits de mutation sont estimés à 445 000 €. Les droits de stationnement ne sont plus inscrits sur ce chapitre depuis janvier 2019 (mais sur le chapitre 70).

✓ **Chapitre 74 - Les dotations et participations baissent de - 2.4 %** (soit - 122 332 €) par rapport au BP 2019 pour atteindre 4 875 892 €. Ce chapitre comprend trois grandes sources de produits :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 3 918 057 € (- 26 933 €, soit - 1.0 % par rapport à 2019).

La progression estimée, par rapport au réel de l'année 2019, est contrastée en fonction des dotations. La dotation forfaitaire baisse de - 1.0 % (- 26 933 €), la dotation de solidarité rurale augmente de + 8.3 % (+ 26 819 €), la dotation nationale de péréquation diminue de - 5.5 % (- 13 203 €) et la dotation de solidarité urbaine augmente de + 4.0 % (+ 25 086 €).

€	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Dotation forfaitaire (DF)	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 698 617
Effet variation de population	-32 596	-61 883	-916	-14 743	
Effet prélèvement pour péréquation	-51 129	-32 314	-27 955	-29 758	-26 933
Contribution RFP	-434 965	-215 432	-630	-564	
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 094 120	1 124 440	1 169 656	1 180 738	1 219 440
dont DSU	530 422	572 589	598 319	619 582	644 668
dont DSR	278 498	289 738	310 618	322 964	349 783
dont DNP	285 200	262 113	260 719	238 192	224 989
= DGF (A)	4 203 865	3 924 556	3 940 271	3 906 288	3 918 057

- Les compensations fiscales (taxes d'habitation + taxes foncières) augmentent de + 21 280 €, par rapport au réel de l'année 2019, pour atteindre 699 649 €. Depuis 2018, la Ville ne perçoit plus la compensation de taxe professionnelle.

€	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Compensations TH	411 723	568 505	614 969	660 470	681 750
Compensations FB	19 432	7 761	7 388	8 256	8 180
Compensation FNB	11 904	11 041	9 647	9 643	9 719
Compensations TP	45 259	14 086			
TOTAL Compensations	488 318	601 393	632 004	678 369	699 649

- Les autres participations de fonctionnement reçues de divers organismes :
 - La participation de la DRAC au Musée des Jacobins est estimée à 8 000 €.
 - Les participations de la Région (61 000 €) et celle du Département (28 000 €) pour l'utilisation des équipements sportifs restent stables.
 - La dotation de l'Etat pour le recensement est fixée à 3 010 € et la dotation « Titres sécurisés » (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales) est de 20 710 €.

✓ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : ce chapitre diminue de - 34.8 % (soit - 186 900 €) pour atteindre 350 500 € en 2020.

Cette baisse provient essentiellement de la suppression de la redevance fixe de la DSP stationnement versée par EFFIPARC (+ 174 000 € inscrits sur le BP 2019).

Ce chapitre comprend également le loyer du théâtre (228 000 €) et le loyer de divers immeubles. Le loyer du théâtre est indexé sur l'indice du coût de la construction, ce qui se traduira en 2020 par une hausse de + 2.7 %. Les autres loyers générés par le patrimoine bâti de la Ville (Dialogues, la Cave des Jacobins, la salle de quartier Zoé Puyo, la salle socioculturelle de Ploujean) sont estimés à 110 000 € et seront indexés sur l'inflation.

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour 4 000 € du remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance.

1.2.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de la fonction	BP 2020	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	7 561 101	32,9%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	419 209	1,8%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 306 680	18,7%
3	CULTURE	2 584 730	11,3%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 282 391	5,6%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	917 415	4,0%
6	FAMILLE	1 848 371	8,0%
7	LOGEMENT	70 900	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3 946 703	17,2%
9	ACTION ECONOMIQUE	32 500	0,1%

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 970 000	100,0%
---	-------------------	---------------

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels (secrétariat général, communication, comptabilité, informatique téléphonie, garage, ressources humaines, virement entre sections et charges financières) : **32.9 %**.

1/ Sécurité et salubrité publiques : Police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : **1,8 %**.

2/ Enseignement et formation : restauration scolaire, garderie, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées : **18.7 %**

3/ Culture : Musée, bibliothèques, service animation et culturel, espace des sciences. Subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, service logistique : **11.3 %**

4/ Sports et jeunesse : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine : **5.6 %**

5/ Intervention sociale et santé : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), COALLIA (insertion sociale), DRE (dispositif de réussite éducative) : **4.0 %** Il faut y ajouter le budget du CCAS (**5 527 770 €**).

6/ Famille : centres de loisirs, personnel et subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM...) : **8.0 %**

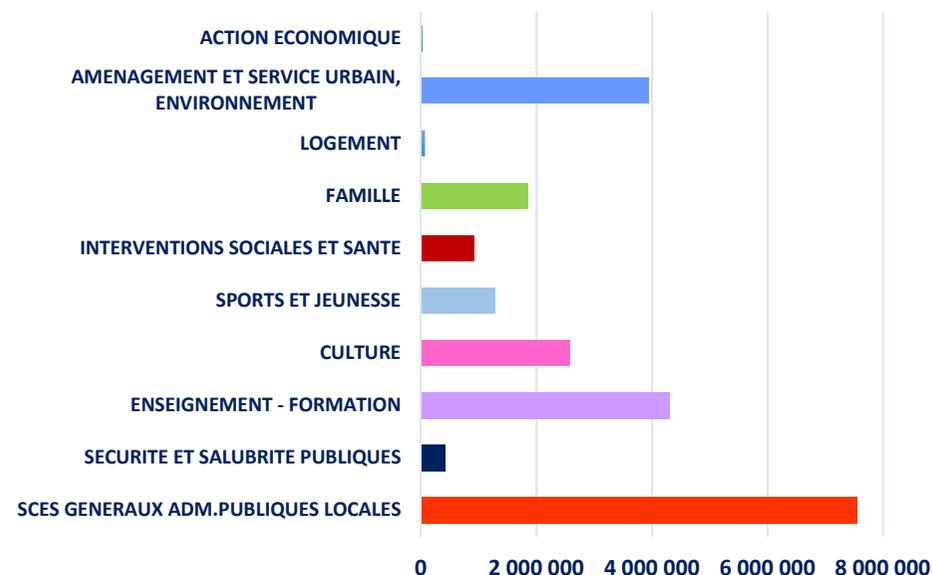
7/ Logement : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) : **0.3 %**. La compétence habitat est transférée à Morlaix Communauté.

8/ Aménagement et service urbain, environnement : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux, propreté urbaine, navette de ramassage des ordures ménagères : **17.2 %**

9/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le FMC (enseignes commerciales) : **0.1 %**.

LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par programme d'actions BP 2020



1.2.3 Présentation par service :

BUDGET PRIMITIF 2020 PAR SERVICE

SERVICE (code)	SERVICE (libellé)	BP 2019	BP 2020	Variation en montant	Variation en %
10	SECRETARIAT GENERAL	69 700	67 600	-2 100	-3,0%
13	COMMUNICATION	132 000	118 570	-13 430	-10,2%
15	AFFAIRES CULTURELLES	1 033 900	162 210	-871 690	-84,3%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	70 400	74 000	3 600	5,1%
17	BIBLIOTHEQUE	77 500	75 000	-2 500	-3,2%
18	ANIMATIONS	47 500	46 000	-1 500	-3,2%
19	CABINET	21 800	19 600	-2 200	-10,1%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	14 840	39 800	24 960	168,2%
22	EDUCATION 1	503 120	537 050	33 930	6,7%
23	VIE ASSOCIATIVE	380 000	1 277 800	897 800	236,3%
24	SPORTS ANIMATION	10 000	10 650	650	6,5%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	116 440	129 850	13 410	11,5%
26	PISCINE	10 000	10 000	0	0,0%
27	EDUCATION 2	312 000	305 000	-7 000	-2,2%
29	SERVICE JEUNESSE	64 900	60 000	-4 900	-7,6%
30	POLICE MUNICIPALE	14 960	34 000	19 040	127,3%
33	FINANCES	4 439 370	4 084 165	-355 205	-8,0%
34	MARCHES ASSURANCES	180 640	162 985	-17 655	-9,8%
35	MAGASIN	289 000	295 500	6 500	2,2%
36	ECONOMAT	41 600	43 400	1 800	4,3%
40	BUREAU D'ETUDES	8 200	20 250	12 050	147,0%
42	URBANISME	135 000	140 000	5 000	3,7%
43	PROPRETE URBAINE	227 900	237 800	9 900	4,3%
44	ESPACES PUBLICS	350 000	417 500	67 500	19,3%
45	PATRIMOINE BÂTI	264 830	284 800	19 970	7,5%
46	ESPACES VERTS	155 500	156 700	1 200	0,8%
47	GARAGE	270 000	292 900	22 900	8,5%
48	FLUIDES	543 600	620 000	76 400	14,1%
50	RESSOURCES HUMAINES	12 592 300	12 844 670	252 370	2,0%
51	INFORMATIQUE	126 500	142 200	15 700	12,4%
52	C.H.S.C.T.	32 000	45 500	13 500	42,2%
53	TELEPHONIE	120 000	145 000	25 000	20,8%
54	LOGISTIQUE	19 500	19 500	0	0,0%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	95 000	50 000	-45 000	-47,4%
TOTAL		22 770 000	22 970 000	200 000	0,9%

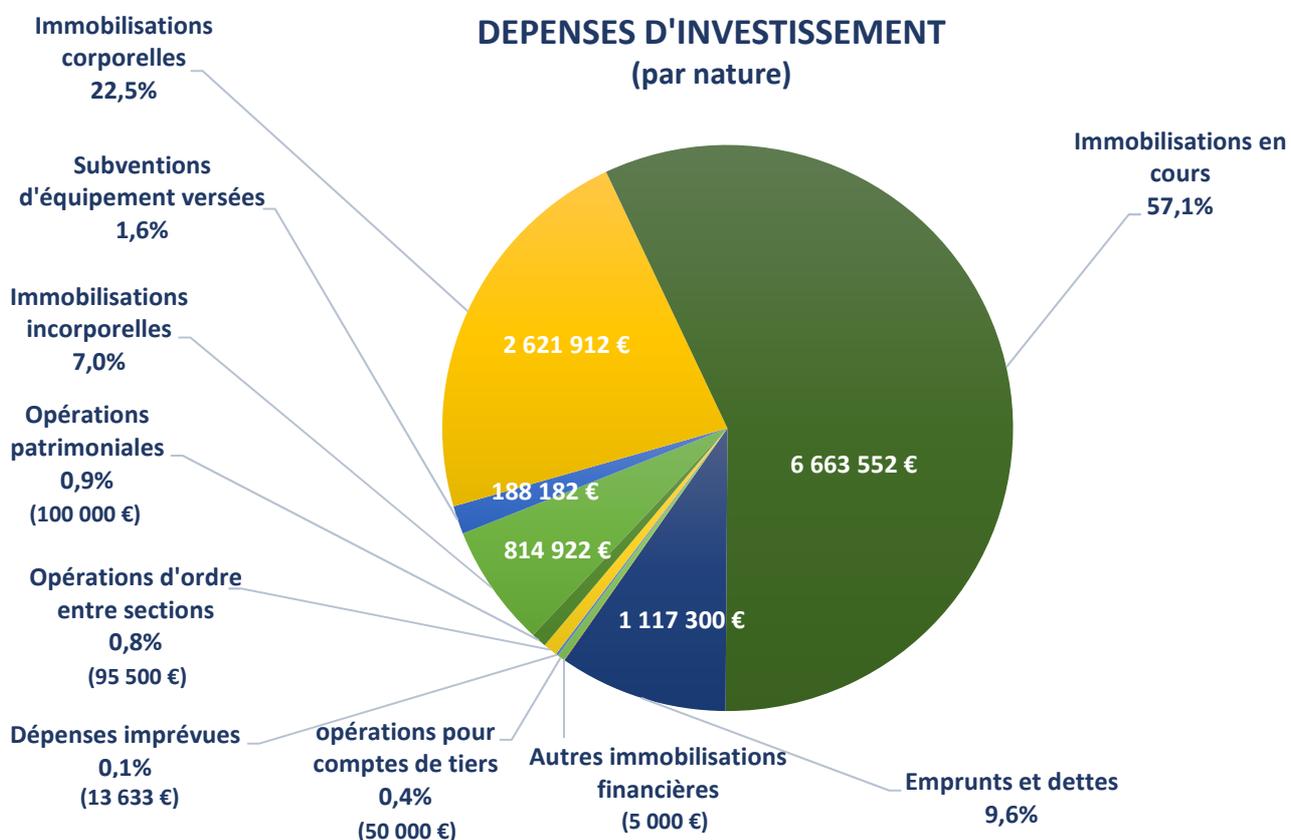
1.3 INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 11 670 000 € dont 1 061 097 € de reports en dépenses et 368 170 € de reports en recettes.

1.3.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Reports 2019	Propositions nouvelles 2020	Reports + BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	344 022	470 900	814 922
204	Subventions d'équipement versées	23 482	164 700	188 182
21	Immobilisations corporelles	286 500	2 335 412	2 621 912
23	Immobilisations en cours	407 094	6 256 458	6 663 552
16	Emprunts et dettes		1 117 300	1 117 300
27	Autres immobilisations financières		5 000	5 000
45	opérations pour comptes de tiers		50 000	50 000
020	Dépenses imprévues		13 633	13 633
040	Opérations d'ordre entre sections		95 500	95 500
041	Opérations patrimoniales		100 000	100 000
TOTAL		1 061 097	10 608 903	11 670 000

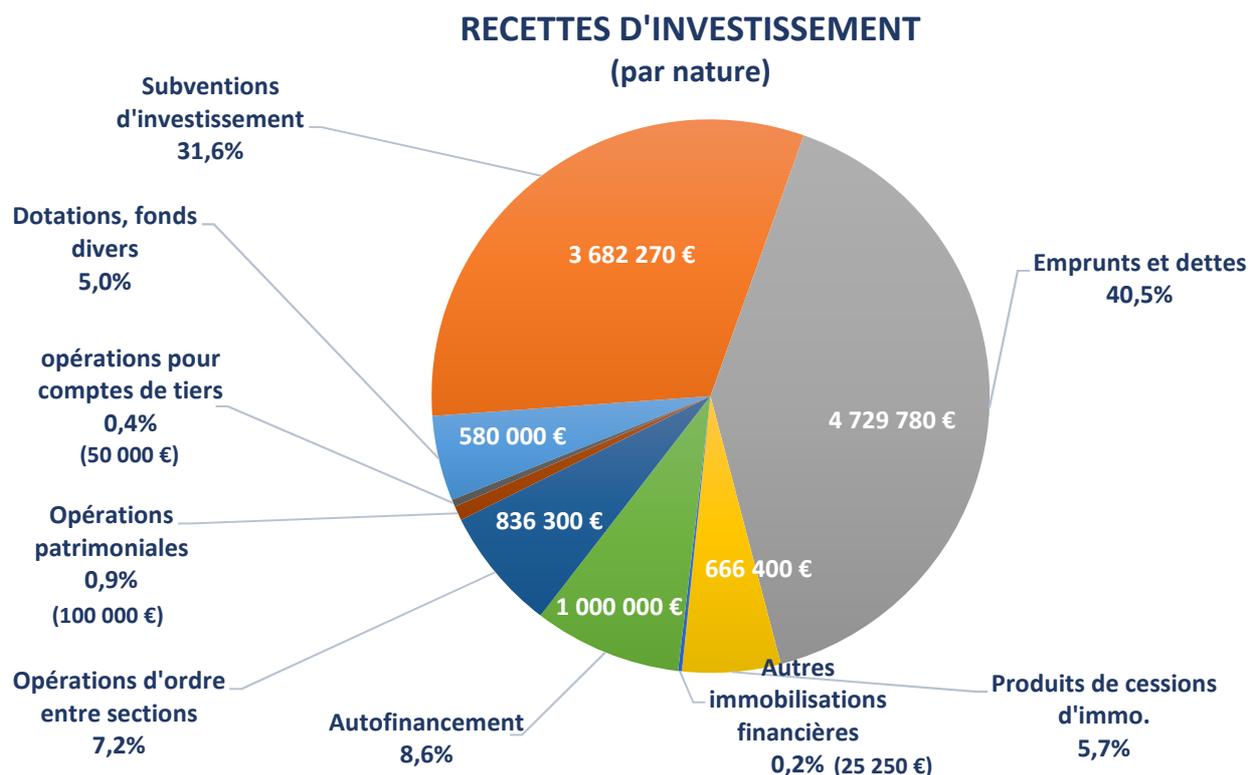


Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de différentes grandes masses :

- ✓ Le remboursement du capital (1 117 300 €). Il faut y ajouter 5 000 € dédiés aux prêts d'honneur.
- ✓ Les opérations de travaux et d'équipement qui s'élèvent à 10 392 200 €.
- ✓ Les opérations pour compte de tiers : il s'agit d'arrêtés de péril pour 50 000 €.
- ✓ Les opérations d'ordre : il s'agit de subventions d'équipement (5 500 €) pour le chapitre 040 « opérations d'ordre entre les deux sections ». Le chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement » regroupe les intégrations d'études, d'annonces, d'insertions ou des régularisations d'avances forfaitaires pour un montant de 100 000 €.

➤ Recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Reports 2019	Propositions nouvelles 2020	Reports + BP 2020
10	Dotations, fonds divers		580 000	580 000
13	Subventions d'investissement	163 770	3 518 500	3 682 270
16	Emprunts et dettes		4 729 780	4 729 780
024	Produits de cessions d'immo.	204 400	462 000	666 400
27	Autres immobilisations financières		25 250	25 250
021	Autofinancement		1 000 000	1 000 000
040	Opérations d'ordre entre sections		836 300	836 300
041	Opérations patrimoniales		100 000	100 000
45	opérations pour comptes de tiers		50 000	50 000
TOTAL		368 170	11 301 830	11 670 000

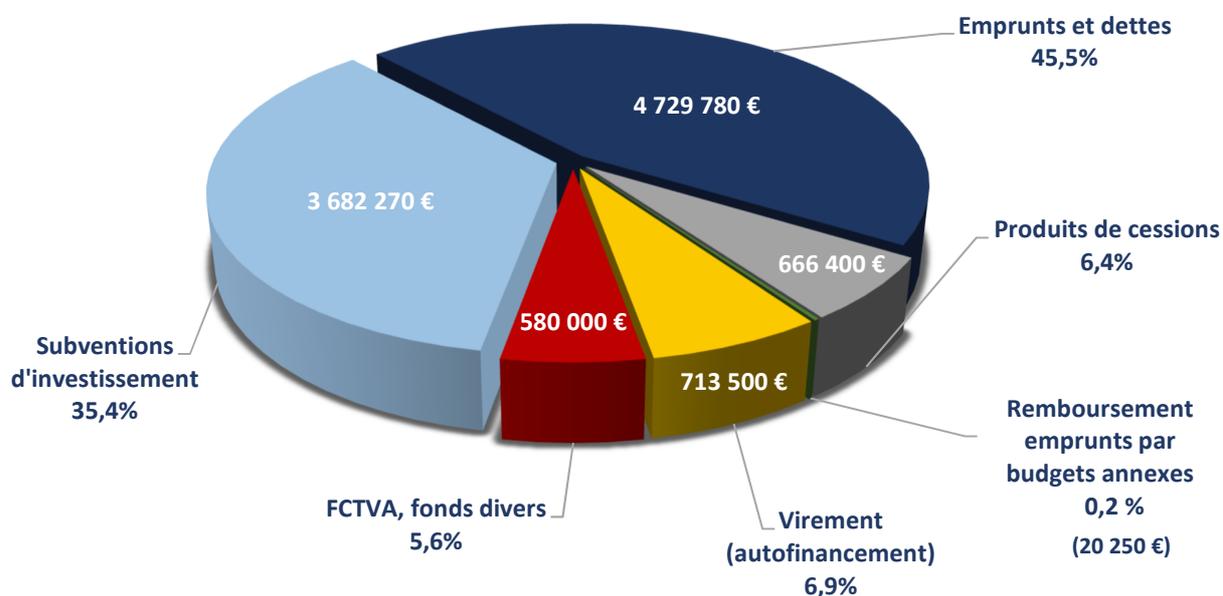


Le remboursement du capital de l'emprunt (1 117 300 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (836 300 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (281 000 €). Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'élèvent à 100 000 €.

Le FCTVA (530 000 €), le solde du virement de la section de fonctionnement* (713 500 €), le remboursement du capital d'emprunt par le budget annexe PPE (20 250 €), les amendes de police (150 000 €), la taxe d'aménagement (50 000 €), les subventions obtenues hors amendes de police (3 532 270 €), les cessions d'actifs (666 400 €) et la mobilisation d'un emprunt d'équilibre (4 729 780 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 10 392 200 €.

* hors subventions d'équipement transférées au compte de résultat (- 5 500 €)

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2020 (10 392 200 €)



En 2020, la Ville de Morlaix lance son premier **budget participatif** avec une enveloppe dédiée de 50 000 €. Il s'agira d'une expérimentation de démocratie locale directe. Ainsi, les habitants proposeront des projets qu'ils souhaitent pour leur ville ou leur quartier.

Ce budget permettra de développer la participation des citoyens. C'est un outil d'expression et d'implication des citoyens qui s'investiront dans la vie de la cité et participeront à la décision publique.

Tous les habitants de la commune pourront participer, proposer leurs idées et voter.

Détail des cessions et subventions inscrites au BP 2020 :

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2020	10 392 200,00
AUTOFINANCEMENT	713 500,00
REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT PAR LE BUDGET ANNEXE PPE	20 250,00
CESSIONS	666 400,00
SUBVENTIONS	3 682 270,00
- Subvention FIPHP	2 000,00
- Report subvention DETR 2019 (Ecole Jean Jaurès)	40 000,00
- Subvention Région (FRAM + FRAR) conservation préventive	8 000,00
- Subvention DRAC (Réhabilitation Musée)	300 000,00
- Subvention Région (Réhabilitation Musée)	90 000,00
- Subvention Département (Réhabilitation Musée)	380 000,00
- Subvention Pays de Morlaix (Réhabilitation Musée)	160 000,00
- Subvention DSIL (Réhabilitation Musée) - ACV	400 000,00
- Report subvention DRAC 2019 (Eglise de Ploujean)	8 050,00
- Subvention Pays de Morlaix (Plateforme culturelle)	100 000,00
- Subvention DSIL (Plateforme culturelle) - ACV	390 000,00
- Subvention Région (Piste d'athlétisme)	37 500,00
- Subvention Département (Piste d'athlétisme)	37 500,00
- Subvention Morlaix Communauté (Piste d'athlétisme)	37 500,00
- Report subvention DETR 2019 (Rue Borgnis Desbordes)	95 000,00
- Subvention DETR 2019 (Avenue de Würselen)	50 000,00
- Subvention DETR 2020 (Voirie)	150 000,00
- Report subvention DETR 2019 (Rue des Vieilles Murailles)	20 720,00
- Subvention Département (Voie d'accès au Port)	120 000,00
- Subvention Saint-Martin des Champs (Voie d'accès au Port)	90 000,00
- Subvention Morlaix Communauté (Voie d'accès au Port)	600 000,00
- Subvention DSIL (Voie d'accès au Port) - ACV	398 000,00
- Subvention DSIL (Liaison Ville haute - Ville basse) - ACV	18 000,00
- Amendes de police	150 000,00
TAXE D'AMENAGEMENT	50 000,00
FCTVA	530 000,00
EMPRUNT D'EQUILIBRE	4 729 780,00

1.3.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de l'opération	Reports 2019	Propositions nouvelles 2020	Reports + BP 2020
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	0	1 587 433	1 587 433
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	0	63 000	63 000
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	0	372 905	372 905
3	CULTURE	233 325	4 055 960	4 289 285
4	SPORTS ET JEUNESSE	215 288	802 947	1 018 235
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0	60 000	60 000
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	612 485	3 666 658	4 279 143
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 061 097	10 608 903	11 670 000

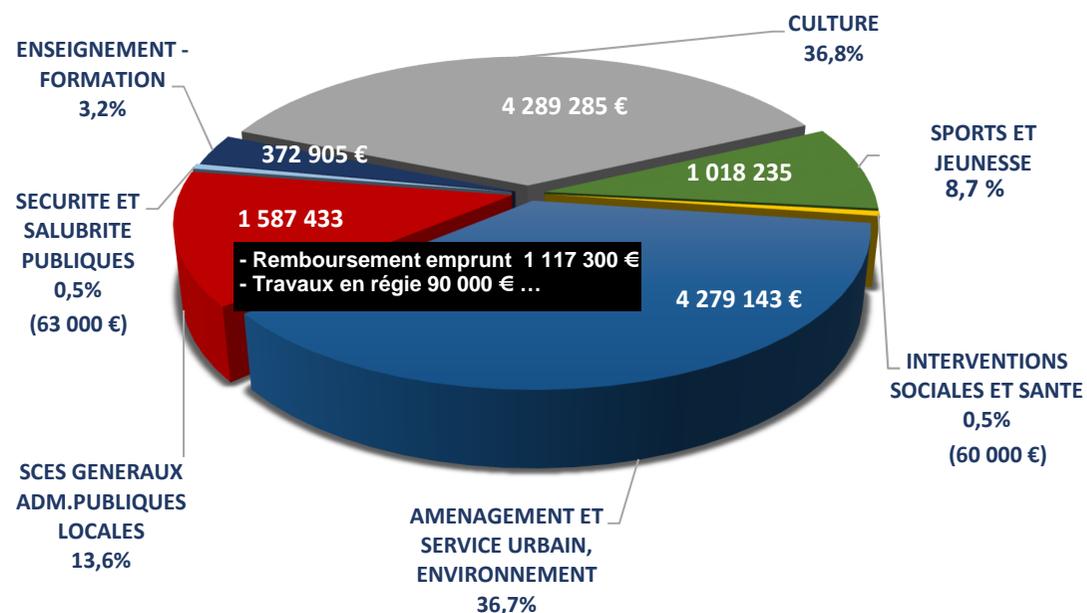
L'INVESTISSEMENT

Commentaires :

Les crédits d'investissement votés en 2020 s'élèvent à 11 670 000 € :

- ✓ Services généraux (13.5 %) : remboursement de l'emprunt de la Ville (1 117 300 €), renouvellement du matériel informatique, ossuaire du cimetière de Ploujean, acquisition d'engins et de véhicules utilitaires (fourgons)...
- ✓ Aménagements urbains (37.0 %) : pose de conteneurs enterrés, réfection de de la voirie du quartier de Troudoust, voie d'accès au Port, travaux de sécurisation de la falaise route de Paris, création d'un skate-park, études pour la liaison ville haute - ville basse, éclairage public, signalisation...
- ✓ Sports et jeunesse (8.7 %) : matériel sportif, entretien des équipements et des bâtiments sportifs, travaux de toiture du tennis de Langolvas, réfection du stade de Coat Serho (phase I) ...
- ✓ Enseignement (3.2 %) : mobiliers scolaires, entretien divers dans les écoles, remplacement de l'étanchéité des toitures terrasses de l'école maternelle Jean Jaurès (phase II) et des portes et fenêtres à l'école primaire, remplacement de la couverture du bâtiment central de l'école primaire du Poan Ben...
- ✓ Culture (36.6 %) : conservation préventive des collections du Musée, travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins, travaux de la plateforme culturelle (rue de Paris), remplacement de la couverture zinc du clocher de la chapelle Saint-Matthieu...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (par fonction)



1.3.3 Présentation par opération :

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2020
002	TRAVAUX EN REGIE	0,00	90 000,00	90 000,00
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	0,00	1 071 500,00	1 071 500,00
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES	0,00	100 000,00	100 000,00
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	0,00	13 632,53	13 632,53
020102	MATERIEL MOBILIER LOGISTIQUE	0,00	5 000,00	5 000,00
02051	INFORMATIQUE	0,00	74 800,00	74 800,00
02052	TELEPHONIE	0,00	30 000,00	30 000,00
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	0,00	111 000,00	111 000,00
02071	<i>Travaux Hôtel de Ville</i>	0,00	30 000,00	30 000,00
02072	<i>Travaux divers de bâtiments</i>	0,00	16 000,00	16 000,00
02073	<i>Travaux Kernéguès STM</i>	0,00	65 000,00	65 000,00
02081	MOYENS DES SERVICES	32 340,00	217 700,00	250 040,00
02601	CONSTRUCTION COLUMBARIUM	0,00	4 500,00	4 500,00
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	0,00	10 000,00	10 000,00
113	SILIAM CASERNE	0,00	56 300,00	56 300,00
2031	ETUDES	35 565,00	20 000,00	55 565,00
204	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	23 482,00	133 700,00	157 182,00
21001	MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE	0,00	54 605,00	54 605,00
	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	0,00	318 300,00	318 300,00
21310	<i>Bâtiments scolaires Jean Piaget</i>	0,00	51 300,00	51 300,00
21311	<i>Bâtiments scolaires Jean Jaurès</i>	0,00	204 000,00	204 000,00
21313	<i>Bâtiments scolaires Poan Ben (primaire)</i>	0,00	60 000,00	60 000,00
21316	<i>Bâtiments scolaires Emile Cloarec</i>	0,00	3 000,00	3 000,00
32201	MUSEE ET MAISON A PONDALAZ	127 771,58	2 276 460,00	2 404 231,58
	EDIFICES CULTURELS ET CULTUELS	0,00	99 500,00	99 500,00
32401	<i>Edifices cultuels et culturels (divers)</i>	0,00	3 000,00	3 000,00
32402	<i>Chapelle Saint-Matthieu</i>	0,00	28 000,00	28 000,00
32405	<i>Maison à Pondalez</i>	0,00	7 000,00	7 000,00
32406	<i>Théâtre du Pays de Morlaix</i>	0,00	1 500,00	1 500,00
52001	<i>Maison de quartier Zoé Puyo</i>	0,00	60 000,00	60 000,00
32601	PLATEFORME CULTURELLE	105 553,09	1 740 000,00	1 845 553,09
41104	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	27 847,00	27 847,00
	BÂTIMENTS SPORTIFS	215 287,64	775 100,00	990 387,64
41109	<i>Salle omnisports du Ty Dour</i>	0,00	44 000,00	44 000,00
41111	<i>Travaux Hall de Tennis Langolvas</i>	38 910,14	195 500,00	234 410,14
41201	<i>Travaux stades et terrains de sports</i>	176 377,50	460 000,00	636 377,50
41301	<i>Piscine</i>	0,00	75 600,00	75 600,00
	PROPRETE URBAINE	0,00	58 500,00	58 500,00
81200	<i>Ordures ménagères conteneurs enterrés</i>	0,00	45 000,00	45 000,00
81301	<i>Matériel de voirie propreté urbaine</i>	0,00	13 500,00	13 500,00
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	105 000,00	105 000,00
81607	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	0,00	121 000,00	121 000,00
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	0,00	986 500,00	986 500,00
82202	AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE COMMUNALE	46 952,00	146 000,00	192 952,00
82205	AMENAGEMENT VOIE D'ACCES AU PORT	380 734,19	1 127 958,00	1 508 692,19
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	13 500,00	212 000,00	225 500,00
82401	ACQUISITIONS FONCIERES (Terrain)	41 000,00	70 000,00	111 000,00
82404	ACQUISITIONS IMMEUBLES BÂTIS DIVERS	2 911,97	6 000,00	8 911,97
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS	36 000,00	265 000,00	301 000,00
82432	INONDATIONS (PAPI)	0,00	31 000,00	31 000,00
82439	TRAVAUX - ARRETES DE PERIL	0,00	50 000,00	50 000,00
82440	LIAISON VILLE HAUTE - VILLE BASSE	0,00	150 000,00	150 000,00
82441	BUDGET PARTICIPATIF	0,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2020

1 061 097,47

10 608 902,53

11 670 000,00

1.4 ANALYSE FINANCIERE

1.4.1 Les capacités d'épargne :

La projection des charges et produits et la réalisation du programme d'investissement ont des conséquences sur l'autofinancement et l'endettement de la collectivité.

D'après les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**, les produits de fonctionnement courant évoluent faiblement (+ 0.2) générant une hausse de + 54 419 € en 2020.

Sur la même période, les charges de fonctionnement courant progressent à un rythme supérieur (+ 1.3 %), imposant + 266 330 € de dépenses supplémentaires en 2020. Ces deux effets se traduisent mécaniquement par une baisse de l'épargne de gestion de - 150 206 € en 2020.

La baisse de l'Excédent Brut Courant (EBC) en 2020 est conjoncturelle. En effet, elle est due, pour moitié, à la fin de la garantie du FPIC et pour l'autre, par l'augmentation limitée des frais de personnel.

Il est donc essentiel de continuer à **maîtriser les charges** de fonctionnement afin de ne pas dégrader **l'épargne nette** et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.

CHAINE DE L'EPARGNE (€)	2016	2017	2018	PRE CA2019 *	BP 2020
Produits de fct. courant	22 988 614	22 571 466	22 604 605	22 804 364	22 858 783
- Charges de fct. courant	19 630 421	19 738 520	19 731 225	19 867 800	20 134 130
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 358 193	2 832 946	2 873 379	2 936 564	2 724 654
+ Solde exceptionnel large	-167 950	-208 739	6 985	-241 627	-179 922
= Produits exceptionnels larges**	169 696	90 627	184 691	38 373	16 078
- Charges exceptionnelles larges**	337 646	299 367	177 706	280 000	196 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 190 243	2 624 207	2 880 364	2 694 937	2 544 731
- Intérêts	352 618	329 648	289 146	278 364	272 233
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 837 625	2 294 558	2 591 218	2 416 573	2 272 498
- Capital	1 242 653	1 066 164	969 685	946 358	1 035 586
= EPARGNE NETTE (EN)	1 594 973	1 228 395	1 621 534	1 470 215	1 236 913

* projection faite fin d'année 2019, avant le vote du compte administratif en mars 2020

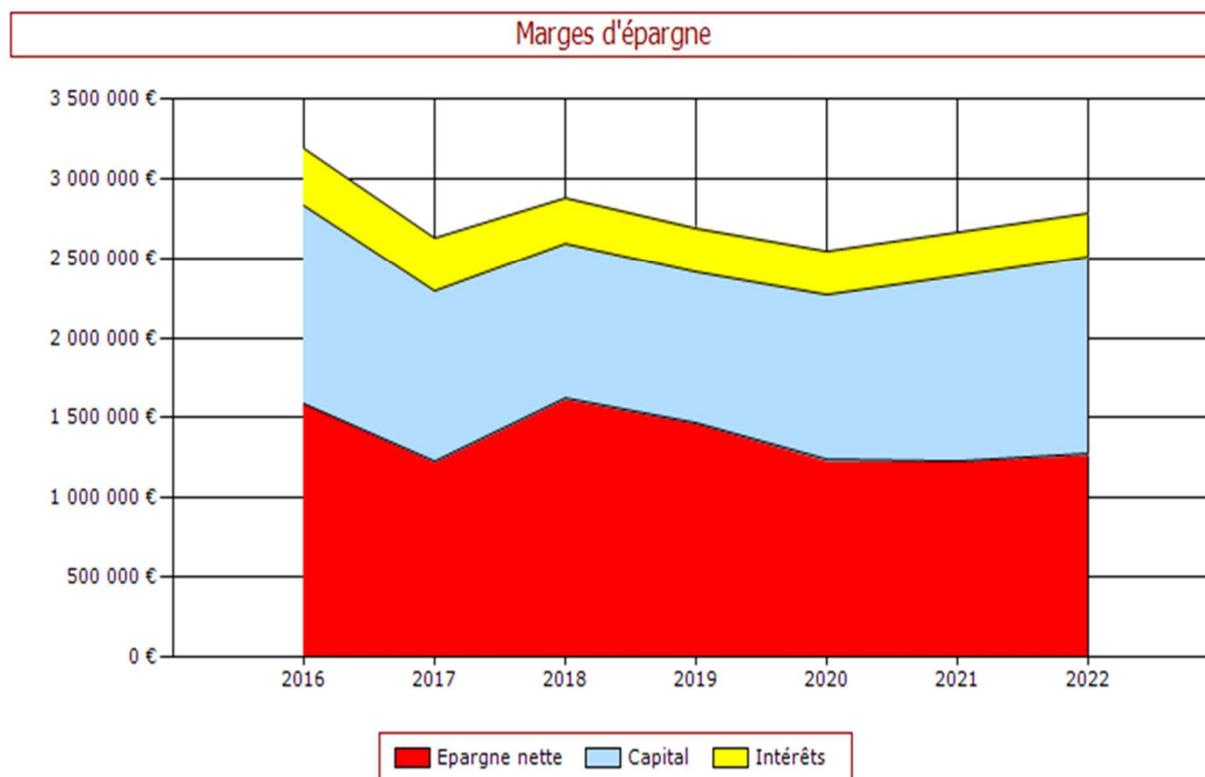
** y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'**épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'**Epargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**Epargne Nette** correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit **l'épargne disponible (autofinancement)**.

En 2020, la Ville de Morlaix disposera d'un autofinancement évalué à **1 236 913 €**.



1.4.2 Les caractéristiques de la dette :

L'encours de dette au 31/12/2019 s'élève à 12 538 563 €, soit 811.8 € par habitant. Le délai minimal de désendettement de la collectivité est de 5,2 ans (Dette / Epargne Brute = 12 538 563 € / 2 416 573 €).

En 2018, cet encours représentait 854 €/h pour les communes du Département de la même strate démographique et 880 €/h pour la strate régionale.

L'analyse de la dette donne une durée de vie résiduelle de 13 ans et 4 mois. La Ville de Morlaix est donc en capacité de faire face à ses remboursements d'emprunts avec le niveau d'épargne brute estimé en 2020.

La dette comporte 13 contrats de prêts pour un taux moyen de 2.22 %.

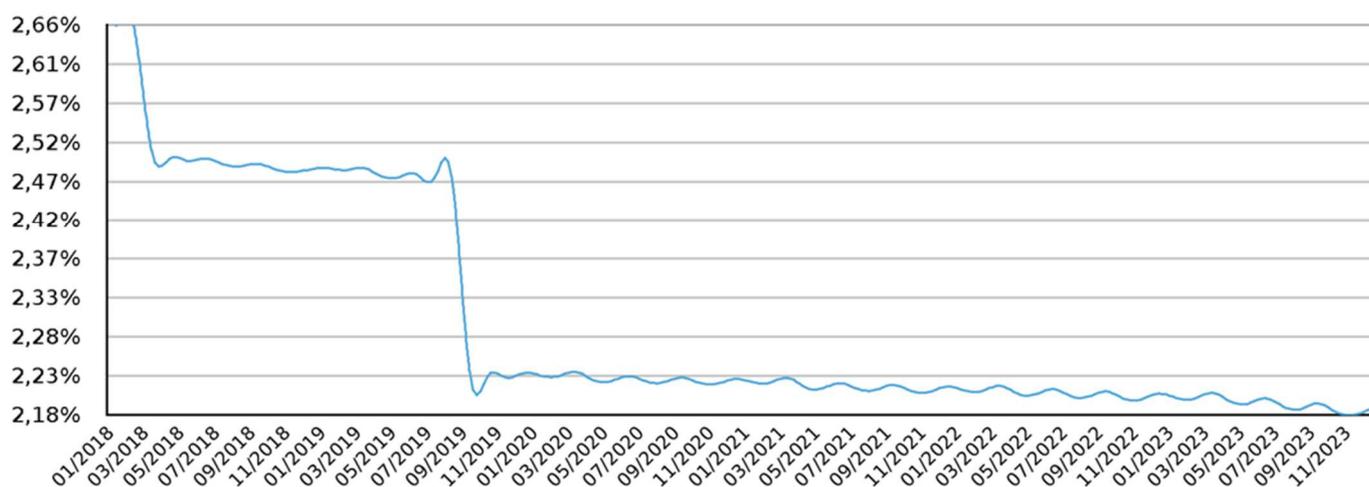
La structure de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	12 402 454 €	98,91%	2,25%
Variable	136 109 €	1,09%	0,00%
Ensemble des risques	12 538 563 €	100,0%	2,22%

La dette est répartie à **98.9 % sur du taux fixe**, à 1.1 % sur du taux variable. Il n'y a plus de produit à pente (remboursement en 2018).

L'encours de dette de la Ville de Morlaix était composé, jusqu'en 2017, d'un seul emprunt structuré souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007. **Le remboursement de cet emprunt structuré a été fait en 2018. Ainsi, la Ville peut maintenant afficher une note de 100 % 1A sur la Charte de Bonne Conduite.**

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



1.4.3 Les principaux ratios financiers :

ENCOURS DE LA DETTE

€	2016	2017	2018	PRE CA 2019	BP 2020
Encours au 31.12	10 759 120	10 954 425	11 484 921	12 538 563	13 702 615
Epargne brute	2 837 625	2 294 558	2 591 218	2 416 573	2 272 498
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	3,8	4,8	4,4	5,2	6,0

Le ratio Encours corrigé / Epargne brute indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 5.2 ans en 2019 (contre 9.7 en 2008).

En 2018, ce délai était de 4.97 années pour la moyenne des communes du Département de la même strate démographique et 4.61 pour la moyenne de la strate régionale.

RATIOS DE DETTE

	2016	2017	2018	PRECA 2019	BP 2020
Encours / Capital (en années)	9,7	10,1	11,3	12,1	12,1
Encours par habitant	661,6	700,7	737,1	811,8	887,1
Encours / Produits de fonctionnement	46,5%	48,3%	50,4%	54,9%	59,9%

L'encours de dette qui s'élève à 12 538 563 € au 31/12/2019 représente 811.8 € par habitant. L'encours représente 54.9 % des recettes de fonctionnement de la Ville (contre 96.5 % en 2008).

Les investissements prévus pour 2020 aboutissent à un encours de dette estimé à 13 702 615 € en 2020, avec un délai d'extinction de la dette maximum de 6 ans. Ce scénario montre que le programme d'investissement ambitieux est soutenable car la dette reste à un niveau tout à fait acceptable pour une Ville de la taille de Morlaix.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 Pôle Petite Enfance (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (23 520 €)
- La ferme des enfants (272 810 €)
- La crèche collective (1 105 115 €)
- La crèche halte-garderie (801 585 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (18 660 €)

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **2 221 690 €**, composées à 89.9 % de charges de personnel.

Le budget est financé à hauteur de 296 000 € par la facturation aux parents, 8 200 € de participation du Conseil Départemental, 70 000 € de la commune de Saint-Martin-des-Champs, 7 700 € du Pays de Morlaix, 882 000 € de la CAF, 19 800 € de la MSA, 300 € de location du minibus de la crèche familiale, 10 000 € de remboursement des titres-restaurant (part salariale) et le solde par la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 926 000 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **65 655 €** dont 20 250 € de remboursement d'emprunt, 12 955 € de matériels et équipements (grands jeux lits, chaises hautes, etc.), 31 200 € de travaux divers. Le remboursement du capital de l'emprunt est financé par les dotations aux amortissements (15 500 €) et une partie des subventions d'investissement (30 500 €), tandis que les travaux et les équipements sont financés en partie par les subventions et un emprunt d'équilibre de 13 655 €.

2.2 Cuisine Centrale

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome, dont les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 sont estimées à **2 311 355 €**. Elles sont composées à 54.6 % d'achats et fournitures pour un montant de 1 261 080 €, à 42.8 % de charges de personnel (990 000 €), et à 0.2 % de charges financières (5 235 €). Les dotations aux amortissements s'élèvent à 54 840 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 311 355 €, **dont 2 187 240 € sont issues de la tarification aux clients** (communes, lycées, collèges, centre de loisirs, EHPAD, portage à domicile, sociétés privées...).

L'exploitation dégage un autofinancement prévisionnel de 54 840 € permettant de rembourser le capital des emprunts et de renouveler en partie le matériel de cuisine.

La section d'investissement est fixée en 2020 à **149 150 €**, dont 39 150 € affectés au remboursement du capital des emprunts, 50 000 € pour la création d'un bureau et sa galerie de desserte, 50 000 € à l'achat d'un camion frigorifique et 10 000 € au renouvellement du matériel (bacs inox).

Une partie de ces charges est autofinancée mais un emprunt de 94 310 € est nécessaire afin d'équilibrer le budget d'investissement 2020 de la Cuisine Centrale.

2.3 Parc de Langolvas

L'exploitation du Parc des Expositions de Langolvas relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité. En 2020, le total des charges de fonctionnement est estimé à **285 500 €**, composé de charges à caractère général (189 210 €), de charges de personnel (82 000 €), de charges financières (2 190 €) et de dotations aux amortissements (4 000 €).

Ces dépenses sont financées par les produits d'exploitation pour un montant de 185 500 € et une subvention d'équilibre du budget principal estimée à 100 000 €.

En 2020, les dépenses d'investissement s'élèvent à **17 650 €**, dont 12 000 € affectés au remboursement du capital de l'emprunt et 5 650 € pour l'achat de matériels (câbles, défibrillateur...).

Afin de financer l'investissement, un emprunt d'équilibre de 5 650 € est affecté à ce budget annexe.

2.4 Lotissements

La Ville de Morlaix possède deux budgets annexes « lotissements » encore actifs. Il est donc nécessaire d'ouvrir des lignes de crédits en dépenses pour le solde des marchés d'aménagement de ces lotissements et de matérialiser les recettes à percevoir.

Le budget des lotissements de l'Orée du Bois et de Kermaria sera présenté après la constatation du stock final et la reprise des résultats.

3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2020 CONSOLIDEE :

BUDGETS 2020	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	11 670 000,00	11 670 000,00	22 970 000,00	22 970 000,00
Propositions nouvelles	10 608 902,53	11 301 830,00	22 970 000,00	22 970 000,00
Reports	1 061 097,47	368 170,00		
Budgets annexes	232 455,00	232 455,00	4 818 545,00	4 818 545,00
Cuisine Centrale	149 150,00	149 150,00	2 311 355,00	2 311 355,00
Pôle Petite Enfance	65 655,00	65 655,00	2 221 690,00	2 221 690,00
Parc de Langolvas	17 650,00	17 650,00	285 500,00	285 500,00
TOTAL	11 902 455,00	11 902 455,00	27 788 545,00	27 788 545,00

39 691 000,00